

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022**

2022/173

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le ONZE FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires actuelles, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal			Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
Monsieur	GUIOT	Olivier	X		
Monsieur	DAMIEN	Eddy	X		
Madame	PETITJEAN	Nicole		X	GUIOT Olivier
Madame	MEUNIER	Christelle	X		
Madame	CHARPY	Delphine	X		Arrivée à 20h20
Madame	BARANGER	Mélanie	X		
Madame	BESSE	Séverine	X		
Monsieur	CHIROL	François	X		Arrivé à 20h20
Madame	DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	X		
Monsieur	LEVIEUX	Didier	X		
Madame	PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20h25
Monsieur	ROSSEEL	Sébastien		X	
Madame	SEGUIN	Dominique		X	

Secrétaire de séance : Mme BESSE Séverine
 Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Présentation du service et des obligations du SPANC par le SIVOM
3. Ventes d'herbes
4. Contrat entretien des espaces verts
5. Participation des communes à l'école
6. Refacturation des repas à la cantine
7. Tarifs camping
8. Opérations comptables
9. Programmes
 - 9.1 Programmes en cours
 - 9.2 Programmes 2022
 - 9.3 Demandes de subventions
10. Informations diverses

En préambule, Mr le Maire remercie de leur présence, Mr DE CONTENSON, Président du SIVOM Eau et Assainissement, Mr ROBERT, Directeur, Mr DEBARNOT, Sous-Directeur et Mr GUEULLET, technicien SPANC du SIVOM.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/174

Avant de démarrer l'ordre du jour, Mr le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 points supplémentaires, l'un sur les délégations au Maire, l'autre sur l'adressage.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le Procès-verbal de la réunion du 17 décembre est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du service et des obligations du SPANC par le SIVOM

Le technicien SPANC du SIVOM présente aux élus toutes les caractéristiques de son activité, aussi bien dans le domaine des installations neuves que dans le contrôle périodique. Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif de la commune de Saint-Hilaire est en cours actuellement. Il est obligatoire et s'apparente au contrôle technique sur une voiture.

Le technicien SPANC transmettra à la commune un article à diffuser dans le bulletin municipal. Mr le Maire remercie les intervenants du SIVOM pour tous ces éclaircissements.

Point supplémentaire n°1 : Délégations au Maire (modification de la délibération n°24/2020)

Lors de l'installation du Conseil Municipal le 12 juin 2020, celui-ci a attribué des délégations à Mr le Maire, par délibération n°24/2020 modifiée par délibération n°28/2021 du 8 juillet 2021. Sur les 29 items prévus par l'article L2122-22 du CGCT, seuls 8 avaient été retenus, or dans le cadre de l'action groupée avec 5 autres communes et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes contre le projet d'installation du parc éolien Moulin du Bocage votée lors de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021, une délégation supplémentaire au Maire est nécessaire pour ester en justice.

La délégation supplémentaire sera la suivante : **D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.**

Le reste de la délibération est inchangé.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°01/2022 : Modification des délibérations n°24/2020 et 28/2021, portant sur les délégations au Maire

Déposée le 14/02/2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une délégation supplémentaire à Monsieur le Maire :

- *D'INTENTER au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.*

- *PRECISE que les autres délégations accordées dans les délibérations n°24/2020 et 28/2021, restent inchangées.*

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/175

Point supplémentaire n°2 : adressage

L'adressage de toutes les habitations est fortement recommandé pour faciliter la vie des usagers dans leurs besoins de livraisons du courrier ou de colis, pour être secourus, pour être raccordés au réseau de fibre optique. La commune ayant déjà numéroté plus de 80% des habitations en 2003 par l'opération « numéruée » souhaite compléter et terminer son plan d'adressage en numérotant chaque habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de numéroté chaque habitation même quand elle est seule sur son lieudit et de garder tous les noms des lieux dits existants comme nom de voie.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°10/2022 : Opération Adressage - Modification et complément de la délibération « numéruée » du 17/05/2003

Déposée le 14/02/2022

Monsieur le Maire informe les membres présents que, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il convient de compléter et finaliser le nommage des voies et le numérotage des habitations à l'ensemble de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présentent le nommage des voies et le numérotage des habitations de la commune, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de VALIDER le principe de procéder au complément et à la finalisation du nommage des voies et le numérotage des habitations de la commune*
- de VALIDER le nommage des voies et le numérotage des habitations de la commune (voir tableau annexé à la délibération)*
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/176

ADRESSAGE 1				ADRESSAGE 2			
Toponyme	N°		voie	Toponyme	N°		voie
Buchatière	1		Rue Bel Air	Les Cités	2		Rue des Jardins
Buchatière	2		Rue Bel Air	Les Cités	4		Rue des Jardins
Buchatière	3		Rue Bel Air	Les Cités	6		Rue des Jardins
Buchatière	3	bis	Rue Bel Air	Les Cités	8		Rue des Jardins
Buchatière	3	ter	Rue Bel Air	Les Cités	10		Rue des Jardins
Buchatière	4		Rue Bel Air	Les Cités	12		Rue des Jardins
Buchatière	5		Rue Bel Air	Les Cités	1		Rue des Mineurs
Buchatière	6		Rue Bel Air	Les Cités	2		Rue des Mineurs
Buchatière	8		Rue Bel Air	Les Cités	3		Rue des Mineurs
Buchatière	10		Rue Bel Air	Les Cités	4		Rue des Mineurs
Buchatière	10	bis	Rue Bel Air	Les Cités	5		Rue des Mineurs
Buchatière	12		Rue Bel Air	Les Cités	6		Rue des Mineurs
Buchatière	14		Rue Bel Air	Les Cités	7		Rue des Mineurs
Buchatière	1		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	8		Rue des Mineurs
Buchatière	2		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	8	bis	Rue des Mineurs
Buchatière	3		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	9		Rue des Mineurs
Buchatière	5		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	10		Rue des Mineurs
Buchatière	5	bis	Rue du Fer à Cheval	Les Cités	11		Rue des Mineurs
Buchatière	7		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	12		Rue des Mineurs
Buchatière	7	bis	Rue du Fer à Cheval	Les Cités	14		Rue des Mineurs
Buchatière	9		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	15		Rue des Mineurs
Buchatière	11		Rue du Fer à Cheval	Les Cités	17		Rue des Mineurs
Cellière	1		Rue de la Forêt	Les Cités	19		Rue des Mineurs
Cellière	2		Rue de la Forêt	Les Cités	21		Rue des Mineurs
Cellière	3		Rue de la Forêt	Les Cités	23		Rue des Mineurs
Cellière	5		Rue de la Forêt	Les Pommereux	1		Rue de Cellière
Cellière	7		Rue de la Forêt	Les Pommereux	2		Rue de Cellière
Cellière	9		Rue de la Forêt	Les Pommereux	3		Rue de Cellière
Cellière	1		Rue de la Ligne	Les Pommereux	4		Rue de Cellière
Cellière	2		Rue de la Ligne	Les Pommereux	5		Rue de Cellière
Cellière	3		Rue de la Ligne	Les Pommereux	5	bis	Rue de Cellière
Cellière	4		Rue de la Ligne	Les Pommereux	6		Rue de Cellière
Cellière	5		Rue de la Ligne	Les Pommereux	7		Rue de Cellière
Cellière	6		Rue de la Ligne	Les Pommereux	9		Rue de Cellière
Cellière	7		Rue de la Ligne	Les Pommereux	11		Rue de Cellière
Cellière	8		Rue de la Ligne	Les Pommereux	15		Rue de Cellière
Cellière	9		Rue de la Ligne		1		Beauchassin
Cellière	10		Rue de la Ligne		2		Beauchassin
Cellière	11		Rue de la Ligne		2		Bornière
Cellière	12		Rue de la Ligne		1		Chalonnrières
Cellière	14		Rue de la Ligne		2		Clavière
Cellière	15		Rue de la Ligne		1		Fourmet
Cellière	16		Rue de la Ligne		1		Impasse Buchatière
Cellière	17		Rue de la Ligne		2		Impasse Buchatière
Cellière	18		Rue de la Ligne		3		Impasse Buchatière
Cellière	20		Rue de la Ligne		4		Impasse Buchatière
Cellière	22		Rue de la Ligne		5		Impasse Buchatière
Cellière	24		Rue de la Ligne		7		Impasse Buchatière
Cellière	26		Rue de la Ligne		2		Impasse des Tailles
Cellière	28		Rue de la Ligne		3		Impasse des Tailles
Cellière	30		Rue de la Ligne		4		Impasse des Tailles
Cellière	32		Rue de la Ligne		6		Impasse des Tailles
Cellière	34		Rue de la Ligne		1		La Côte
Cellière	36		Rue de la Ligne		3		La Côte
Cellière	1		Rue du Canal		2		La Croix Blanche
Cellière	2		Rue du Canal		1		La Croix Rouge
Cellière	3		Rue du Canal		3		La Croix Rouge
Cellière	3	bis	Rue du Canal		2		La Croix Valensein
Cellière	4		Rue du Canal		4		La Croix Valensein
Cellière	5		Rue du Canal		2		La Gare
Cellière	6		Rue du Canal		4		La Gare
Cellière	7		Rue du Canal		6		La Gare
Les Cités	2		Route de Cosne		8		La Gare
Les Cités	4		Route de Cosne		10		La Gare
Les Cités	6		Route de Cosne		12		La Gare
Les Cités	8		Route de Cosne		14		La Gare
Les Cités	10		Route de Cosne		16		La Gare
Les Cités	12		Route de Cosne		18		La Gare
Les Cités	14		Route de Cosne		20		La Gare
Les Cités	16		Route de Cosne		22		La Gare

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/177

ADRESSAGE 3				ADRESSAGE 4			
Toponyme	N°		voie	Toponyme	N°		voie
	24		La Gare		1		Les Carterons
	26		La Gare		2		Les Carterons
	28		La Gare		3		Les Carterons
	30		La Gare		1		Les Charrières d'en Bas
	30	bis	La Gare		2		Les Charrières d'en Haut
	32		La Gare		4		Les Charrières d'en Haut
	34		La Gare		1		Les Clotrons
	2		La Perrière		2		Les Egris
	3		La Perrière		2		Les Gravoches
	4		La Perrière		1		Les Grelets
	6		La Perrière		2		Les Loges
	8		La Perrière		2		Les Mingots
	1		La Petite Verpillère		4		Les Mingots
	2		La Petite Verpillère		6		Les Mingots
	1		La Tronçais		1		Les Mordelles
	1		La Vente		3		Les Mordelles
	2		La Vente		5		Les Mordelles
	3		La Vente		7		Les Mordelles
	5		La Vente		9		Les Mordelles
	7		La Vente		1		Les Pommereux
	9		La Vente		2		Les Pommereux
	1		La Verpillère		3		Les Pommereux
	2		La Verpillère		4		Les Pommereux
	3		La Verpillère		6		Les Pommereux
	4		La Verpillère		8		Les Pommereux
	2		Le Breu		10		Les Pommereux
	1		Le Champ du Bois		12		Les Pommereux
	2		Le Champ du Bois		14		Les Pommereux
	3		Le Champ du Bois		16		Les Pommereux
	5		Le Champ du Bois		18		Les Pommereux
	7		Le Champ du Bois		20		Les Pommereux
	9		Le Champ du Bois		1		Les Roseaux
	11		Le Champ du Bois		2		Les Roseaux
	15		Le Champ du Bois		3		Les Roseaux
	17		Le Champ du Bois		4		Les Roseaux
	19		Le Champ du Bois		6		Les Roseaux
	1		Le Champ Moulin		8		Les Roseaux
	1		Le Dépôt		10		Les Roseaux
	2		Le Dépôt		2		Les Salles
	3		Le Dépôt		1		Les Troches
	4		Le Dépôt		2		Les Troches
	5		Le Dépôt		4		Les Troches
	6		Le Dépôt		6		Les Troches
	8		Le Dépôt		1		Lotissement du Grand Domaine
	1		Le Grand Domaine		2		Lotissement du Grand Domaine
	1		Le Méclat		3		Lotissement du Grand Domaine
	1		Le Pont Cellier		4		Lotissement du Grand Domaine
	3		Le Pont Cellier		5		Lotissement du Grand Domaine
	5		Le Pont Cellier		6		Lotissement du Grand Domaine
	2		Les Berthelots		7		Lotissement du Grand Domaine
	2		Les Boirots		8		Lotissement du Grand Domaine
	1		Les Bourses		9		Lotissement du Grand Domaine
	3		Les Bourses		10		Lotissement du Grand Domaine
	5		Les Bourses		11		Lotissement du Grand Domaine
	7		Les Bourses		12		Lotissement du Grand Domaine
	9		Les Bourses		14		Lotissement du Grand Domaine
	1		Les Brosses		15		Lotissement du Grand Domaine
	2		Les Brosses		16		Lotissement du Grand Domaine
	3		Les Brosses		17		Lotissement du Grand Domaine
	4		Les Brosses		18		Lotissement du Grand Domaine
	5		Les Brosses		19		Lotissement du Grand Domaine
	1		Les Bruyères		20		Lotissement du Grand Domaine
	3		Les Bruyères		21		Lotissement du Grand Domaine
	5		Les Bruyères		23		Lotissement du Grand Domaine
	7		Les Bruyères		25		Lotissement du Grand Domaine
	9		Les Bruyères		1		Maltaverne
	11		Les Bruyères		2		Maltaverne
	15		Les Bruyères		4		Maltaverne
					2		Milandran

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/178

ADRESSAGE 5			ADRESSAGE 6		
Toponyme	N°	voie	Toponyme	N°	voie
	1	Montalimbert		1	Rue de la Poste
	2	Montalimbert		2	Rue de la Poste
	3	Montalimbert		3	Rue de la Poste
	4	Montalimbert		4	Rue de la Poste
	5	Montalimbert		5	Rue de la Poste
	2	Montgeonnière		6	Rue de la Poste
	1	Passage de la Poste		7	Rue de la Poste
	3	Passage de la Poste		8	Rue de la Poste
	1	Place de l'Eglise		9	Rue de la Poste
	2	Place de l'Eglise		10	Rue de la Poste
	3	Place de l'Eglise		11	Rue de la Poste
	4	Place de l'Eglise		12	Rue de la Poste
	6	Place de l'Eglise		15	Rue de la Poste
	8	Place de l'Eglise		17	Rue de la Poste
	1	Route de Bourbon		19	Rue de la Poste
	2	Route de Bourbon		21	Rue de la Poste
	3	Route de Bourbon		23	Rue de la Poste
	4	Route de Bourbon		25	Rue de la Poste
	5	Route de Bourbon		27	Rue de la Poste
	6	Route de Bourbon		29	Rue de la Poste
	7	Route de Bourbon		1	Rue de l'Étang
	8	Route de Bourbon		2	Rue de l'Étang
	9	Route de Bourbon		3	Rue de l'Étang
	10	Route de Bourbon		4	Rue de l'Étang
	11	Route de Bourbon		5	Rue de l'Étang
	12	Route de Bourbon		6	Rue de l'Étang
	14	Route de Bourbon		1	Rue du Stade
	15	Route de Bourbon		3	Rue du Stade
	16	Route de Bourbon		1	Saint-Charles
	18	Route de Bourbon		3	Saint-Charles
	18	Route de Bourbon		1	Visinière
	18	Route de Bourbon			
	20	Route de Bourbon			
	1	Route du Montet			
	2	Route du Montet			
	3	Route du Montet			
	4	Route du Montet			
	5	Route du Montet			
	6	Route du Montet			
	7	Route du Montet			
	8	Route du Montet			
	9	Route du Montet			
	9	Route du Montet			
	10	Route du Montet			
	11	Route du Montet			
	12	Route du Montet			
	14	Route du Montet			
	15	Route du Montet			
	16	Route du Montet			
	17	Route du Montet			
	18	Route du Montet			
	19	Route du Montet			
	20	Route du Montet			
	21	Route du Montet			
	22	Route du Montet			
	23	Route du Montet			
	25	Route du Montet			
	27	Route du Montet			
	29	Route du Montet			
	31	Route du Montet			
	33	Route du Montet			
	35	Route du Montet			
	37	Route du Montet			

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/179

3. Ventes d'herbes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'offre de ventes d'herbe faite, tous les preneurs de l'an passé ont été contactés et tous sont preneurs pour 2022.

Vu les tarifs fixés par arrêté préfectoral en fonction des catégories de terrain, le Conseil Municipal accorde :

- les parcelles section A n°160 et 166, section AD n° 44, section AC n° 6 en partie, section B n° 841 en partie aux GAEC des Charrières pour une superficie totale de 6 ha 02 a et 14 ca pour un montant total de 664,23 €.
- les parcelles section A n° 212 et n° 274, section AC n° 40 à Monsieur LIBAULT DE LA CHEVASNERIE Florian pour une superficie totale de 52 a et 46 ca pour un montant total de 58,02 €.
- la parcelle section AC n° 16 à M. ROSSEEL Frédéric pour une superficie de 53 a et 54 ca et pour un montant de 67,73 €.

Mr François CHIROL n'a pas pris part au vote.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°02/2022 : Vente d'herbe 2022

Déposée le 14/02/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'offre de ventes d'herbe faite, tous les preneurs de l'an passé ont été contactés et tous sont preneurs pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE à l'unanimité:**

D'accorder les parcelles suivantes aux GAEC des Charrières =

Liendit "Les Mordelles" (terrains de 2^{ème} catégorie)

Section A n° 160 et 166

Soit 4 ha12 a 13 ca au prix de 104,50 € l'hectare = 430,68 €.

Liendit "Le Bourg" (terrains de 1^{ère} catégorie)

Section AD n° 44

Soit 1 ha21 a 99 ca au prix de 126,50 € l'hectare = 154,32 €.

Liendit "Le Bourg" (terrains de 1^{ère} catégorie)

Section AC n° 6 (- 8 a Parking Cimetière 45 a 85 ca – 8 a = 37 a 85 ca)

Soit 37 a 85 ca au prix de 126,50 € l'hectare = 47,88 €.

Liendit "Le Cabot" (terrains de 2^{ème} catégorie)

Section B n° 841 (une partie)

Soit 30 a 00 ca au prix de 104,50 € l'hectare = 31,35 €

D'accorder les parcelles suivantes à Monsieur LIBAULT DE LA CHEVASNERIE Florian =

Liendit "Les Mordelles" (terrains de 2^{ème} catégorie)

Section A n° 212 et n° 274

Soit 37 a 91 ca au prix de 104,50 € l'hectare = 39,62 €.

Liendit "Le Bourg" (terrains de 1^{ère} catégorie)

Section AC n° 40 (terrain 1^{ère} catégorie)

Soit 14 a 55 ca au prix de 126,50 € l'hectare = 18,40 €.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/180

D'accorder la parcelle suivante à M. ROSSEEL Frédéric =

Lieu-dit "Le Bourg" (terrain de 1^{ère} catégorie)

Section AC n° 16

Soit 53 a 54 ca au prix de 126,50 € l'hectare = 67,73 €

Mr François CHIROL n'a pas pris part au vote.

4. Contrat entretien des espaces verts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts communaux pour l'année 2022.

La proposition de l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire, correspondant à 10 interventions de tonte de nos espaces verts et 2 tailles de haies aux entrées nord et sud du bourg est retenue, pour un montant de 3274, 98 € soit une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°03/2022 : Contrat entretien des espaces verts 2022

Déposée le 14/02/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts communaux pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

▪ **RETIENT à l'unanimité** la proposition de l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire, correspondant à 10 interventions de tonte de nos espaces verts et 2 tailles de haies aux entrées nord et sud du bourg, pour un montant de 3274, 98 €.

5. Participation des communes à l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir la participation financière des communes de Gipy, Meillers et Saint-Aubin-Le-Monial pour les frais de scolarité des enfants de leur commune fréquentant l'école de Saint-Hilaire.

Mr le Maire informe le Conseil, que cette année, 19 élèves sont domiciliés à Gipy et 4 à Saint-Aubin-le-Monial, malheureusement nous ne recevons actuellement plus d'enfants de Meillers.

La décision de passer la participation de 310 € à 320 € par enfant scolarisé pour la présente année scolaire 2021-2022 est votée.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°04/2022 : Participation des communes à l'école

Déposée le 14/02/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir la participation financière des communes de Gipy, Meillers et Saint-Aubin-Le-Monial pour les frais de scolarité des enfants de leur commune fréquentant l'école de Saint-Hilaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **DE PASSER** la participation de 310 € à 320 € par enfant scolarisé pour la présente année scolaire 2021-2022.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/181

6. Refacturation des repas à la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû avoir recours aux services de l'E.S.A.T. pendant les arrêts maladie d'Éric BOUCHON, cuisinier à la cantine scolaire, en activant la convention signée entre la commune et l'E.S.A.T. concernant le remplacement ponctuel du cuisinier du restaurant scolaire.

En effet, le cuisinier a été absent pour maladie du 29/11/21 au 03/12/21 et absent le 14/01/22 pour visite médicale.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas enfant à l'E.S.A.T. s'élève à 2,60 € et propose au Conseil Municipal de récupérer auprès de l'Association Cantine Scolaire le coût habituel du repas par enfant c'est-à-dire 2,20 € et que la Commune prenne en charge la différence, ainsi que les repas adultes de ses agents.

Le Conseil Municipal, accepte de régler les factures auprès de l'E.S.A.T., de facturer les 232 repas enfants à 2,20 € soit 510,40 € à l'association de la cantine scolaire et de garder la différence à sa charge.

Madame CHARPY, Présidente de l'Association de la Cantine Scolaire n'a pas pris part au vote.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°05/2022 : Refacturation des repas confectionnés par l'ESAT à l'association de la cantine scolaire

Déposée le 14/02/2022

Vu la convention signée entre la commune et l'E.S.A.T. concernant le remplacement ponctuel du cuisinier du restaurant scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû avoir recours aux services de l'E.S.A.T. pendant les arrêts maladie d'Éric BOUCHON,

- ✓ du 29 et 30/11/21
- ✓ du 02 et 03/12/21
- ✓ du 14/01/22.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas enfant à l'E.S.A.T. s'élève à 2,60 € et propose au Conseil Municipal de récupérer auprès de l'Association Cantine Scolaire le coût habituel du repas par enfant c'est-à-dire 2.20 € et que la Commune prenne en charge la différence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité :**

- que la Commune réglera directement les factures auprès de l'E.S.A.T.
- que la Commune récupérera la somme de 2,20 € par repas enfant auprès de l'association de la cantine scolaire, tarifs habituels pratiqués par celle-ci.

Soit 232 repas enfants à 2,20 € = 510,40 €

- que la Commune prendra en charge la différence.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler ces opérations.

Madame CHARPY, Présidente de l'Association de la Cantine Scolaire n'a pas pris part au vote.

7. Tarifs camping

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal, les tarifs de notre camping. Certains usagers consomment beaucoup d'électricité.

Après discussion le Conseil souhaite connaître les tarifs des campings situés aux alentours avant de modifier ses tarifs.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/182

La consommation d'électricité pourra être limitée par l'installation des nouvelles bornes.
Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Opérations comptables

- L'Amicale Laïque sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation des 70 ans de l'association. Mr le Maire rappelle que depuis 2002, la commune octroie des subventions exceptionnelles aux associations locales pour l'organisation d'un événement d'importance sur la commune. Un dossier est réclamé à l'association, comprenant un budget prévisionnel, un plan, un descriptif de la manifestation, etc. La subvention est calculée à hauteur de 10 % des dépenses du budget prévisionnel dans la limite de 1000 €. Elle est versée après la manifestation, après remise d'un arrêté des comptes.

Le Conseil Municipal donnera un accord de principe à l'examen du budget prévisionnel de la manifestation correspondante et il se réserve le droit d'en modifier le montant si le décompte réel des dépenses est inférieur de plus de 20 % au budget prévisionnel.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Dès que le dossier correspondant lui sera parvenu, et après étude, le conseil municipal accordera une subvention exceptionnelle suivant les conditions vues lors de cette réunion.

- Suite à la fermeture de la trésorerie de Bourbon-l'Archambault, Mr le Maire informe le Conseil que la trésorerie de Moulins réclame une délibération pour facturer les acomptes de Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères que nous appliquons depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal accepte de prendre la délibération idoine nécessaire.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°06/2022 : Acomptes mensuels Taxe Ordures Ménagères

Déposée le 14/02/2022

Le Conseil Municipal décide de continuer à facturer aux locataires un acompte mensuel sur la Taxe des Ordures ménagères de janvier à octobre, de la façon suivante :

- Logement 1 Rue de la Poste 1^{er} étage : 10 €
- Logement 1 Rue de la Poste 2^{eme} étage : 14 €
- Logement 27 Rue de la Poste : 17 €
- Logement 29 Rue de la Poste : 13 €
- Logement 19 Rue de la Poste : 12 €
- Logement 21 Rue de la poste : 25 €
- Logement 1 Passage de la Poste : 14 €
- Logement 3 Passage de la Poste : 14 €
- Logements 4 Route du Montet : 9 €
- Logement 4 Route de Bourbon : 10 €
- Logements 1 Le Dépôt : 14 €

Le solde sera facturé comme d'habitude au mois de novembre en fonction de l'avis d'imposition de l'année en cours.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/183

9. Programmes

9.1 Programmes en cours

Mr le Maire rappelle au Conseil, les différents programmes de travaux en cours :

- ✓ L'étude de diagnostic de l'église : dont le rapport est parvenu cette semaine. Après étude et analyse de ce rapport avec le cabinet d'expertise et l'architecte de la DRAC, une réunion sera organisée avec l'ensemble du conseil.

- ✓ La réhabilitation de la maison 2 route du Montet : les marchés doivent être signés mardi 15 février. La mission de contrôle SPS a été confiée à la société Créa Synergie pour 1 169 € HT, entreprise la mieux-disante, après réception de 3 devis.

Un diagnostic avant travaux sur la présence d'amiante est obligatoire, le Conseil retient le devis de l'entreprise Créa Synergie de 1031,25 € HT.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°07/2022 : Prog Réhabilitation Maison 2 Route du Montet : Mission SPS et Diagnostic amiante

Déposée le 14/02/2022

Dans le cadre du programme de réhabilitation d'une maison 2 Route du Montet, Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne la mission SPS, il a retenu l'Entreprise Créa Synergie, entreprise la mieux disante, pour un montant de 1 169 € HT, soit 1 402,80 € TTC.

Il informe le Conseil Municipal, qu'un diagnostic amiante avant travaux est obligatoire et propose au Conseil de retenir la proposition de la même entreprise qui s'élève à 1 031,25 € HT, soit 1 237,50 € TTC.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :*

- *PREND acte que l'entreprise Créa-Synergie a été retenue pour effectuer la mission SPS pour un montant de 1 169 € HT, soit 1 402,80 € TTC.*
- *DECIDE de retenir l'entreprise Créa-Synergie pour réaliser le diagnostic amiante avant travaux, pour un montant de 1 031,25 € HT, soit 1 237,50 € TTC.*
- *D'AUTORISER monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires dans ce sens.*

Mr le Maire indique que l'on pourra déposer la demande d'accord définitif de subvention auprès du Département après la signature des marchés.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°12/2022 : Prog 2021 « Réhabilitation maison 2 Route du Montet Demande de Subvention définitive auprès du Conseil Départemental

Déposée le 25/02/2022

*Suite au choix des entreprises dans le cadre du programme de réhabilitation d'un bâtiment d'habitation situé 2 Route du Montet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :*

- ✓ *D'APPROUVER ce programme, pour un montant global de 194 655 € HT.*
- ✓ *DE SOLLICITER l'accord définitif du Conseil Départemental pour ce programme au titre de l'amélioration énergétique sur parc locatif.*

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022**

2022/184

- ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
- | | | |
|-----------------------------------|---|----------------|
| ○ Dépenses totales du programme | = | 194 655 € H.T. |
| ○ Recettes totales du programme : | | |
| ▪ Subvention du Département | = | 54 701 € |
| ▪ Subvention DSIL | = | 72 934 € |
| ▪ Subvention COT ADEME SDE 03 | = | 6 568 € |
| ▪ Autofinancement à ce jour | = | 60 452 € |
| | | = 194 655 € |
- ✓ Le mur du cimetière : la tranche de travaux prévue en 2021 sera réalisée en 2022.
- ✓ La mise en sécurité de l'étang : après le passage du géomètre et l'accord de la DDT, il sera réparé à l'été puisqu'il faut qu'il soit vide.
- ✓ La restauration de la bannière de Sainte-Barbe : elle est en cours.
- ✓ L'installation de matériel neuf à la cantine : le plan de relance a permis de commander le matériel, mais les délais d'approvisionnement sont longs, en conséquence Mr le Maire a demandé à l'entreprise d'installer tout le matériel disponible pendant les vacances scolaires de février et le reste à réception.
- ✓ L'étude de diagnostic des ouvrages d'art : la Commune s'est inscrite mais n'a reçu aucun retour des services de l'Etat.
- ✓ Suite à une proposition de l'Etat, la Commune s'est positionnée pour l'acquisition d'ordinateurs reconditionnés, le dossier est en cours d'instruction.

9.2 Programmes 2022

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des programmes de travaux que la commission des travaux a proposé. Il rappelle à l'assemblée que l'on peut déposer 3 dossiers annuellement auprès du Conseil Départemental. La date limite de dépôt des dossiers est le 15 février.

- ✓ Réfection du mur d'enceinte du cimetière 3ème et dernière tranche pour un montant de 16 053 € HT : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du dispositif de Solidarité Départementale à hauteur de 5 000 €.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°08/2022 : Prog 2022 : Réfection du mur d'enceinte du cimetière 3^{ème} tranche - Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de Solidarité Départementale
Déposée le 14/02/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le programme de réfection du mur d'enceinte du cimetière 3^{ème} tranche, tel que présenté, pour un montant de 16 053 € HT ;
- ✓ DE SOLLICITER la subvention du département au titre du dispositif de solidarité départementale ;

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/185

- ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
 - Dépenses totales du programme : = 16 053 € H.T.
 - Recettes totales du programme :
 - Subvention du département
50 % sur une dépense subventionnable
plafond de 10 000 € = 5 000 €
 - Autofinancement = 11 053 €
- | | |
|-------|------------|
| Total | = 16 053 € |
|-------|------------|
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2022.
 - ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

- ✓ Programme de voirie 2022 sur une partie des routes de la Croix Valensein à Clavière, des Clotrons, des Cabots et Rue du Fer à Cheval pour un montant de 50 100 € HT : demande de subvention Conseil Départemental au titre du soutien aux travaux de voirie à hauteur de 30 %.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

***Délibération n°09/2022 : Prog Voirie 2022- Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie
Déposée le 14/02/2022***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le programme de voirie 2022, tel que présenté, pour un montant de 50 100 € euros HT ;
 - ✓ DE SOLLICITER la subvention départementale au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ;
 - ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
 - Dépenses totales du programme : = 50 100 € H.T.
 - Recettes totales du programme :
 - Subvention du département 30 % = 15 030 €
 - Autofinancement = 35 070 €
- | | |
|-------|------------|
| Total | = 50 100 € |
|-------|------------|
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2022.
 - ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

A noter que les travaux de voirie 2021 aux Brosses doivent être vérifiés et repris si nécessaire.

- ✓ Sécurité routière, signalisation horizontale et verticale : un devis de 1 378,25 € HT à compléter sera déposé au titre de la subvention des Amendes de Police.

A noter qu'après nos nombreux échanges avec le Conseil Départemental, la signalisation au rond-point de la Gare sera réalisée à la charge du Département suite à la réfection du revêtement.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/186

A noter que le panneau de carrefour sur la route de Beauchassin vers le Breu est tombé : l'UTT de Cérilly sera informée pour le repositionner.

- ✓ Acquisition d'une nouvelle tondeuse à gazon pour un montant de 434,63 € HT : aucune subvention ne peut être sollicitée.

A noter que l'ancienne tondeuse en panne sera récupérée.

- ✓ Suite à la rencontre avec le responsable du Foyer d'Hébergement de l'ESAT nous exposant son souhait de diversifier ses modes d'hébergement, le Conseil Municipal décide de lancer un projet d'habitat inclusif dans l'une de ses propriétés pour un montant de 400 000 € HT.
Le Conseil Municipal dépose une demande de subvention dans ce sens auprès du Département et recherche toutes les subventions possibles.
Le Conseil précise que si la Commune n'obtient pas suffisamment d'aides, ce projet sera ajourné.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°11/2022 : Prog 2022 « Création d'un habitat inclusif » Demandes de Subventions

Déposée le 15/02/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Chef de Service du Foyer d'hébergement de l'E.S.A.T. est venu lui présenter son projet de diversification de leur mode d'hébergement, afin de pouvoir évaluer plus précisément les capacités de certains de leurs résidents et de personnaliser leurs projets de vie.

En réponse, à leur demande, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un habitat inclusif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- ✓ DE SOUTENIR le projet proposé par le Foyer d'hébergement.
- ✓ D'APPROUVER le programme de création d'un habitat inclusif, pour un montant prévisionnel de 400 000 € H.T.
- ✓ DE SOLLICITER l'ensemble des subventions possibles (département au titre du dispositif de soutien d'autonomie sur le parc locatif communal, Région, Etat, etc...).
- ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :

○ Dépenses totales du programme	=	400 000 € H.T.
○ Recettes totales du programme :		
▪ Subvention du Département 30 %	=	120 000 €
▪ Autres subventions +Autofinancement	=	280 000 €
<i>Total</i>		400 000 €
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2022.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

- ✓ Le Conseil Municipal étudie la possibilité de réaliser un projet sur la parcelle section A n°399. Il autorise le Maire à déposer un CU pour savoir si cette parcelle est constructible et à retenir le cabinet ICC pour effectuer toutes les déclarations préalables obligatoires pour savoir si ce projet est réalisable.

- ✓ Mr le Maire liste les projets qui ont été inscrits auprès de la Comcom dans le cadre du CRTE. Aucune obligation de réalisation, mais cette inscription apporte une sécurité d'obtenir les subventions en cas de réalisation.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/187

9.3 Demandes de subventions

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subventions possibles sur l'ensemble des programmes d'investissement cités ci-dessus.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°13/2022 : Demandes de subventions

Déposée le 01/04/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- *SOLLICITER toutes les subventions possibles sur les programmes qui seront inscrits au budget primitif,*
- *DEPOSER les dossiers correspondants,*
- *SIGNER tous les documents nécessaires.*

10. Informations diverses

- Maison 19 rue de la Poste : les riverains ne sont plus intéressés. Mr le Maire a fait intervenir une agence immobilière.
- Maison 12 route de Bourbon : les propriétaires sont décédées sans descendance directe. Le dossier est à l'étude d'un commissaire-priseur qui doit venir sur place estimer le bien. La procédure risque d'être longue mais la commune reste attentive pour acquérir cette parcelle.
- La préfecture a fait procéder à la révision de l'étude des aléas miniers. Ils serviront pour l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme.
- L'Etat oblige les communes depuis le 1^{er} janvier à accepter les dossiers d'urbanisme par voie dématérialisée. Le site internet de la commune a été mis à jour dans ce sens avec l'insertion d'un onglet « Urbanisme ».
- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril : les conseillers municipaux s'inscrivent pour tenir les bureaux de vote.

Séance levée à 23h45.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/188

Délibérations du 11/02/2022

- 01/2022 Modification des délibérations n°24/2020 et 28/2021, portant sur les délégations au Maire
- 02/2022 Vente d'herbe 2022
- 03/2022 Contrat entretien des espaces verts 2022
- 04/2022 Participation des communes à l'école
- 05/2022 Refacturation des repas confectionnés par l'ESAT à l'association de la cantine scolaire
- 06/2022 Acomptes mensuels Taxe Ordures Ménagères
- 07/2022 Prog Réhabilitation Maison 2 Route du Montet : Mission SPS et Diagnostic amiante
- 08/2022 Prog 2022 : Réfection du mur d'enceinte du cimetière 3ème tranche - Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de Solidarité Départementale
- 09/2022 Prog Voirie 2022 Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie
- 10/2022 Opération Adressage -Modification et complément de la délibération « numéree » du 17/05/2003
- 11/2022 Prog 2022 « Création d'un habitat inclusif » Demandes de Subventions
- 12/2022 Prog 2021 « Réhabilitation maison 2 Route du Montet Demande de Subvention définitive auprès du Conseil Départemental
- 13/2022 Demandes de subventions

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/189

Conseil Municipal		Signatures
GUIOT	Olivier	
DAMIEN	Eddy	
PETTJEAN	Nicole	Excusée
MEUNIER	Christelle	
CHARPY	Delphine	
BARANGER	Mélanie	
BESSE	Séverine	
CHIROL	François	
DE ARAUJO ABREU	Aurélie	
DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	
LEVIEUX	Didier	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	Excusé
SEGUIN	Dominique	Excusée

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 11 Février 2022

2022/190
